

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trente-troisième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue en visioconférence le mardi 21 avril 2020 à 12 h et ajournée au mardi 28 avril à 16 h 30.

CONFIRMÉ LE 8 JUIN 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X (visio)		LABERGE, Murielle Rectrice	X (visio)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (visio)		MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X (visio)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (visio)	
HASTIR, François-Michel Étudiant	X (visio)				
Personnes convoquées	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X (visio)		HENRICHON, Me Marie-Eve Adjointe au secrétaire général	X (visio)	
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X (visio)		-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (visio)		AUGER, Mireille	X (visio)	
*Absence motivée.					

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième (16 mars 2020) réunion

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021

4.- Avis à la rectrice concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et l'adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2020-2021

5.- Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*

- 6.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque
- 7.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque
- 8.- *Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Aube Nouvelle – U-AUBEN (Burkina Faso)*
- 9.- Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des salles de bain du secteur E
- 10.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau
- 11.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme
- 12.- Période d'information et questions
- 13.- Prochaine réunion (8 juin 2020)
- 14.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième (16 mars 2020) réunion**

2.1.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième réunion (16 mars 2020), et ce, sans modification.

2.1.2. **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021**

I OBLIGATIONS

En avril de chaque année, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 98.8 du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet de budget annuel.

II COMITÉ DU BUDGET

Avant la pandémie, la baisse anticipée de l'effectif étudiant était d'environ 2 %.

La situation pandémique décrétée par les autorités gouvernementales vers le 23 mars force la direction de l'Université à revoir l'ensemble de ses activités pour tenir compte de la fermeture de ses bâtiments et des consignes gouvernementales liées, entre autres, à

l'isolement. Les conditions actuelles de confinement provoquent une augmentation substantielle des dépenses et une réduction significative de certains revenus. Des mesures exceptionnelles doivent être prises pour terminer la session Hiver 2020 et pour préparer la session Été 2020.

Dans ce contexte, il est difficile de prévoir l'effet de la pandémie sur les inscriptions non seulement à l'été, mais à l'automne prochain. Les mesures de compensation du MEES ne sont pas encore connues et les paramètres budgétaires 2020-2021 seront fort probablement ajustés pour tenir compte de la situation COVID-19. Ainsi, il devient alors hasardeux d'estimer les revenus provenant de la subvention du MEES à ce moment-ci. Le MEES a donc décidé de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de reporter l'adoption de leur budget respectif à l'automne 2020.

Devant ces événements, l'Université doit quand même assurer ses opérations et respecter ses engagements particulièrement au niveau financier. Pour ce faire, il est proposé au conseil d'administration de permettre à l'Université de fonctionner sur la base de la continuité en utilisant des paramètres budgétaires connus c'est-à-dire en reportant le budget 2019-2020 à l'année 2020-2021 avec certains aménagements.

III AUTORISATION DE DÉPENSES

Le tableau suivant présente le sommaire des éléments proposés pour l'année 2020-2021 :

Budget initial 2020-2021	
	<i>en milliers de \$</i>
Produits - Budget initial 2019-2020	96 195,4 \$
Charges - Budget initial 2019-2020	<u>96 876,6 \$</u>
Surplus (insuffisance) - Budget initial 2019-2020	(681,2) \$
<i>Ajustements:</i>	
Subvention MEES - Soutien aux parcours en sciences de l'éducation	600,0 \$
Masse salariale régulière	(774,4)
Non récurrentes	379,4
Soutien au parcours en sciences de l'éducation	<u>(570,4)</u>
Total des ajustements	(365,4)
Surplus (Insuffisance) - Budget initial 2020-2021	<u><u>(1 046,6) \$</u></u>

1. Règles budgétaires

Les Règles budgétaires 2020-2021 ne sont pas encore connues. Cependant, selon les informations obtenues par le siège social de l'Université du Québec (UQ), le Ministère couvrira probablement les coûts de système et maintiendra le réinvestissement prévu.

2. Effectif étudiant

Le niveau d'effectif étudiant prévu pour 2020-2021 sera probablement en forte baisse surtout au niveau de l'effectif dérèglementé provenant de l'international. Il est probable que la baisse de l'effectif étudiant vienne atténuer l'augmentation des paramètres de financement attendus. Il faudra attendre quelques mois avant de connaître les nouvelles règles de financement pour tenir compte des effets de la pandémie. Lorsque l'université sera en mesure de constater le niveau des inscriptions à l'été et à l'automne 2020, une correction budgétaire sera nécessaire pour tenir

compte de cette réalité et pour répondre aux instructions du MEES pour l'adoption d'un budget officiel 2020-2021 par le conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1993 concernant l'avis à la rectrice relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Avis à la rectrice concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et l'adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2020-2021**

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2019-2024.

Le Siège social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2020-2021, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	574 000 \$
• Enveloppe rénovation	<u>2 987 000 \$</u>
	3 561 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier – Enseignement	337 400 \$
• Renouvellement du parc mobilier - Recherche	100 400 \$
• Développement des systèmes d'information	507 400 \$
• Sécurité de l'information	<u>82 900 \$</u>
	<u>4 589 100 \$</u>

Pour 2020-2021, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour la réalisation des projets planifiés en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	775 000 \$
• Enveloppe rénovation	2 275 061 \$
• Résorption du déficit d'entretien	<u>300 000 \$</u>
	3 350 061 \$
• Renouvellement du parc mobilier – Enseignement	581 382 \$
• Renouvellement du parc mobilier – Recherche	30 000 \$
• Développement des systèmes d'information	552 000 \$
• Sécurité de l'information	<u>53 752 \$</u>
	4 567 195 \$
Réserves requises pour les projets futurs	
• Enveloppe réaménagement	170 000 \$
• Enveloppe rénovation	<u>3 180 000 \$</u>
	<u>3 350 000 \$</u>
Total engagé	<u>7 917 195 \$</u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets dont la nature, l'ampleur et les besoins des travaux pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année. Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2019-2020, la liste des projets à réaliser et les réserves en 2020-2021, le budget d'investissement 2020-2021 et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers sont présentés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1994 concernant l'avis à la rectrice relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1995 concernant l'avis à la rectrice relatif à la

liste des projets à financer par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement**

L'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* a été adoptée dans sa version actuelle en avril 2018, résolution 413-CX-1857.

Ladite politique prévoit à son article 12, que le comité exécutif approuve les allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de cette politique et les révisé minimalement, chaque deux (2) ans.

L'Université propose que les allocations et tarifs prévus à l'annexe 1 demeurent inchangés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1996 concernant la révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque**

L'UQO participe au regroupement des bibliothèques universitaires du Québec pour la négociation des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques (CRÉPUQ, BCI). Cette participation a permis à l'UQO de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fond supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums.

Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le BCI constitue un « fonds de roulement ». Le fonds de roulement est constitué quelques mois d'avance (3 à 5 mois) par un versement monétaire de la part de l'UQO au BCI. Généralement, le BCI demande 4 versements par année financière à l'UQO pour le fonds de roulement.

Il est à noter qu'en 2020-2021, on estime qu'environ 82 % des paiements faits par le BCI pour l'UQO s'effectuera en devises étrangères (76 % USD, 6 % Euros). Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au BCI en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis des autres devises. Nos prévisions ont été effectuées en janvier 2020 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,33 CDN.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le BCI, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 290 000 \$ (sans taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1997 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

L'UQO est membre du RCDR. Son mandat est d'entreprendre « des initiatives à grande échelle pour l'acquisition de contenus et de licences en vue de mettre en place une infrastructure de connaissances pour soutenir la recherche et l'enseignement dans les universités canadiennes ». Pour ce faire, le RCDR négocie des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques au nom des 75 établissements membres.

La participation de l'UQO au RCDR a permis de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fond supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums. Cette résolution permettra de poursuivre cette façon de faire tout en respectant le cadre légal financier.

Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le RCDR nous envoie une facture pour chaque produit.

Il est à noter qu'en 2020-2021, on estime qu'environ 92 % des paiements faits par le RCDR pour l'UQO s'effectueront en devise américaine. Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au BCI en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain. Nos prévisions ont été effectuées en janvier 2020 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,33 CDN.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le RCDR, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 240 000 \$ (sans taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1998 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Aube Nouvelle – U-AUBEN (Burkina Faso)

Créée en 1992, l'Université Aube Nouvelle (U-AUBEN) est un établissement d'enseignement supérieur privé membre du Conseil Africain et Malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Le CAMES est un organisme de coordination de l'enseignement supérieur, d'assurance qualité et d'accréditation qui compte 19 pays membres de l'Afrique.

L'U-AUBEN possède une école doctorale et six unités de formation et de recherche (UFR) dans les domaines des langues, lettres, sciences humaines et sociales; sciences économiques et de gestion; sciences juridiques et politiques; sciences de l'ingénierie; sciences de l'éducation et professorat; et des sciences de la santé. Elle offre 25 diplômes (Licence, Master et Doctorat) homologués par le CAMES. Elle possède deux campus au Burkina Faso, l'un à Ouagadougou et l'autre à Bobo Dioulasso, et compte plus de 4 000 étudiants.

L'U-AUBEN souhaite créer un partenariat avec l'UQO à partir duquel ses étudiants pourraient bénéficier de l'encadrement de professeurs de l'UQO intéressés et habilités à la direction et la codirection de doctorats dans les domaines que partagent les établissements partenaires. Ce partenariat pourrait conduire à des résultats tangibles, par exemple :

- la codirection de doctorants africains,

- la mise en œuvre de cotutelles de thèse de doctorat entre les deux universités,
- des stages de recherche à l'UQO pour les étudiants du partenaire africain, et
- des missions d'enseignement en Afrique pour les professeurs de l'UQO.

le CAMES a recommandé à l'U-AUBEN la signature d'un tel accord pour reconnaître les codirections et les cotutelles de thèse de doctorat qui seraient à développer avec tout autre établissement d'enseignement supérieur.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-1999 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Aube Nouvelle – U-AUBEN (Burkina Faso); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des salles de bain du secteur E

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de réfection des salles de bain du secteur E du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 7 février 2020, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 13 mars 2020. Cinq (5) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 8577765 Canada Inc. (Durand-Durand Construction).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-2000 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des salles de bain du secteur E; laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau

Suite à la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Taoufik Moudakir à titre d'agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-2001 concernant l'engagement d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau (**Taoufik Moudakir**); laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme

Suite à la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle aux Services aux étudiants au campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Chloé Champeau à titre d'agente de soutien administratif au service à la clientèle aux Services aux étudiants au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-2002 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif au service à la clientèle aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme (**Chloé Champeau**); laquelle résolution est jointe en appendice.

12.- Période d'information et questions

Plan de continuité

La rectrice et le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création font le suivi de la mise en application du plan de continuité. Ils précisent notamment que toutes les activités devraient connaître être complétées en fonction du plan de continuité. Sur les 1040 activités du trimestre d'hiver, seulement une quarantaine nécessitent un suivi additionnel.

Quant au trimestre d'été, un très bon rythme d'inscriptions est observé; il s'apparente au taux d'inscriptions du trimestre d'été 2019. Les Services aux étudiants sont par ailleurs en contact fréquents avec les associations étudiantes afin de s'assurer du meilleur déroulement possible des processus. Les cours se dérouleront en mode synchrone, asynchrone ou encore via forum, lectures, foires aux questions, examens en ligne, et ce, dans le respect de la liberté académique des professeures et professeurs.

Le Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création offre des formations aux professeurs concernant les outils d'enseignement en non-présentiel. Plus de 25 formations ont déjà été offertes. Une équipe d'accompagnement sera disponible du 4 mai au 22 juin prochain afin de soutenir le corps professoral dans la formation à distance. Divers scénarios sont en préparation en vue du trimestre d'automne 2020.

Mot de la rectrice

La rectrice, madame Murielle Laberge, nommée à ce titre le 30 mars dernier, remercie les membres de leur appui et de leur confiance.

Elle souligne le caractère inhabituel de son entrée en fonction en raison de la pandémie de la Covid-19, et témoigne tout particulièrement de l'énergie et de l'entraide exceptionnelle déployées par tous les membres de la communauté universitaire vis-à-vis cette situation exceptionnelle. Elle se dit particulièrement fière de la création d'un fonds d'urgence pour les étudiants. Déjà plus de 400 étudiants à Gatineau et 70 étudiants à Saint-Jérôme en ont fait la demande et de nombreux témoignages de reconnaissance ont été reçus.

Enfin, elle indique qu'un comité tactique sera créé pour mettre en place différents scénarios en vue du trimestre automne.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée à 12 h 56. La reprise de l'ajournement est fixée au mardi 28 avril 2020 à 16 h 30.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE – 28 avril 2020

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et décrète, le mardi 28 avril 2020, à 17 h, la reprise des travaux de la séance ajournée du comité exécutif du 21 avril 2020.

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X (visio)		LABERGE, Murielle Rectrice	X (visio)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (visio)		MERLEAU, Michel Membre socio-économique		X*
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (visio)	
HASTIR, François-Michel Étudiant	X (visio)				
Personnes convoquées	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X (visio)		HENRICHON, Me Marie-Eve Adjointe au secrétaire général	X (visio)	
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X (visio)		-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (visio)		AUGER, Mireille	X (visio)	
<i>*Absence motivée.</i>					

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Procès-verbal :
 - 2.1 Procès-verbal de la quatre cent trente-deuxième (16 mars 2020) réunion
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
- 3.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021
- 4.- Avis à la rectrice concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et l'adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2020-2021
- 5.- Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement
- 6.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque
- 7.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque
- 8.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Aube Nouvelle – U-AUBEN (Burkina Faso)

- 9.- Octroi d'un contrat de construction pour la réfection des salles de bain du secteur E
- 10.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau
- 11.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif au service à la clientèle aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme

REPRISE DE L'AJOURNEMENT (28 avril 2020)

- 12.- Aménagement d'un mur séparateur dans le laboratoire du programme des sciences infirmières *Point retiré (27 avril 2020)*
- 13.- Octroi d'un contrat de construction pour le réaménagement de locaux au campus de Saint-Jérôme
- 14.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles et d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'études langagières au campus de Gatineau
- 15.- Engagement d'une avocate ou d'un avocat au Secrétariat général au campus de Gatineau
- 16.- Période d'information et questions
- 17.- Prochaine réunion (8 juin 2020)
- 18.- Clôture de la séance

13.- Aménagement d'un mur séparateur dans le laboratoire du programme des sciences infirmières

Point retiré (27 avril 2020)

14.- Octroi d'un contrat de construction pour le réaménagement de locaux au campus de Saint-Jérôme

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de construction pour le réaménagement de locaux au campus de Saint-Jérôme.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 13 mars 2020, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'Université du Québec en Outaouais.

L'ouverture des propositions a été faite le 23 avril 2020. Cinq (5) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Constructions Gaétan Cadieux Inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-2003 concernant l'octroi d'un contrat de construction pour le réaménagement de locaux au campus de Saint-Jérôme; laquelle résolution est jointe en appendice.

15.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles et d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'études langagières au campus de Gatineau

Suite à la création (résolution : 423-CA-6491) du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles et d'une ou d'un secrétaire de direction au Département d'études langagières au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Karin Valérie Darricarrère à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles et de secrétaire de direction au Département d'études langagières au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-2004 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles et d'une secrétaire de direction au Département d'études langagières au campus de Gatineau (**Karin Valérie Darricarrère**); laquelle résolution est jointe en appendice.

16.- Engagement d'une avocate ou d'un avocat au Secrétariat général au campus de Gatineau

Suite à la vacance du poste d'une avocate ou d'un avocat au Secrétariat général au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Sarah Doublali à titre d'avocate au Secrétariat général au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 433-CX-2005 concernant l'engagement d'une avocate au Secrétariat général au campus de Gatineau (**Sarah Doublali**); laquelle résolution est jointe en appendice.

17.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

18.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 8 juin 2020 à 12 h.

19.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 15.

Original signé par :

André J. Roy, secrétaire d'assemblée